PROCÈS-VERBAL
COMMISSION SPORTIVE

Réunion Électronique	**26 février 2020**
Président	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Jean Louis MONNOT

La commission rappelle que les tirages au sort des différentes coupes ont eu lieu ce mardi 25 février dernier à 19h00 au Kyriad Mirande, Rue Pierre de Coubertin à Dijon.

1–SENIORS

MASCULINS

1.1 – TIRAGES COUPES BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET COUPE INTERSPORT

Coupe Bourgogne Franche Comté
La commission homologue les résultats des 1/16èmes de Finale, sous réserve des dossiers éventuels en cours.
16 équipes en lice – La commission a procédé au tirage au sort des 1/8èmes de Finale, les rencontres sont fixées le week-end du 21-22 Mars 2020

Match 01 - Gueugnon (N3) / Dijon FC O 2 (N3)
Match 02 - Quetigny (R1) / Cosne (R1)
Match 03 - Marsannay (R2) / Montceau (N3)
Match 04 - La Chapelle Guinchay (R2) / Saint Apollinaire (R1)
Match 05 - Ornans (R1) / Valdahon Vercel (N3)
Match 06 - Doubs (R3) / Pontarlier (N3)
Match 07 - Racing Besançon (N3) /Lons le Saunier (R1)
Match 08 - 4 Rivières 70 (R1) / Grandvillars (R1)

Tirage au sort des ¼ de Finale
La commission a procédé également au tirage au sort des ¼ de Finale, les rencontres sont fixées le week-end du 11 et 12 avril 2020.

Match 01 - vainqueur rencontre n° 5 / vainqueur rencontre n° 7
Match 02 - vainqueur rencontre n° 3 / vainqueur rencontre n° 4
Match 03 - vainqueur rencontre n° 6 / vainqueur rencontre n° 1
Match 04 - vainqueur rencontre n° 2 / vainqueur rencontre n° 8

Terrains à désigner en fonction des résultats des 1/8èmes de Finale.

Coupe Intersport
La commission rappelle les clubs qualifiés pour les ¼ de Finale (voir PV du 28 novembre dernier), à savoir :
Groupe A : Quetigny 2 – Is Selongey 2
Groupe B : Racing Besançon 2 – Besançon Football 2
Groupe C : Jura Sud Foot 2 – Lons Saunier 2
Groupe D : Belfortaine ASM 2 – Grandvillars 2

Elle a procédé au tirage au sort des ¼ de Finale, les rencontres sont fixées le dimanche 12 avril 2020.
Match 01 - Grandvillars 2 (R2) / Racing Besancon (2) R1
Match 02 - Besançon Foot 2 (R2) / Is Selongey 2 (R1)
Match 03 - Jura Sud Foot 2 (R1) / Belfortaine ASM 2 (R2)
Match 04 - Lons le Saunier 2 (R2) / Quetigny 2 (R2)

1.2 – DEMANDES

. Match n° 20119.2 – R1 – Louhans Cuiseaux 2/Vesoul du 1/03/2020
La commission prend connaissance de la demande du club de Louhans Cuiseaux pour jouer la rencontre sur le terrain de la Plaine de Jeux Chateaurenaud à Louhans, elle autorise ce changement.

. Match n° 20263.2 – R2 – Chalon FC 2/Beaune du 29/02/2020
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour jouer cette rencontre le Samedi 29 février à 18h00. Après avis favorable de la commission régionale des terrains et installations, elle fixe la rencontre sur le Stade Léo Lagrange 4 à Chalon Sur Saône.

. Match n° 20724.2 – R3 – Bessoncourt Roppe Larivière/Pays Maichois du 1/03/2020
La commission prend connaissance de la demande du club de Bessoncourt Roppe Larivière pour jouer la rencontre sur le terrain synthétique Mattler à Belfort, suite à l'impraticabilité de leur installation.
Après accord de la municipalité de Belfort, elle autorise ce changement et fixe la rencontre sur le terrain synthétique Mattler à Belfort le Dimanche 1er mars 2020 à 15h00.

. Match n° 20657.2 – R3 – Pont de Roide Vermondans 2/Saint Jean de Losne du 29/02/2020
Suite à un problème d'éclairage du terrain synthétique de Pont de Roide, la commission fixe la rencontre le dimanche 1er mars à 15h00 sur le terrain Honneur (herbe) de Pont de Roide.
Aucune rencontre en nocturne ne peut être programmée actuellement sur ces installations.
Les rencontres de R3 se joueront sur le terrain Honneur (Herbe) de Pont de Roide, le dimanche à 15h00.

. Courriel du club FC Sens.
La commission prend connaissance de la demande du club pour jouer les rencontres de R3, sur le terrain Bacary Sagna (synthétique) à Sens suite à l'indisponibilité du stade Fernand Sastre, la commission autorise cette programmation.
Les rencontres concernées sont :
Sens FC 2/Auxerre Stade 2 du 1/03
Sens FC 2/Vauzelles du 15/03
Sens FC 2/Chevannes du 5/04
Sens FC 2/Appoigny du 26/04
Sens FC 2/Nevers 58 FC du 31/05

. Courriel du club de Bresse Sud
La commission prend connaissance de leur demande de fixer les rencontres de R3 sur le terrain du Château d'Eau à Cuisery.
Après avis favorable de la commission régionale des terrains et installations, elle autorise cette programmation à partir du 1er mars 2020 pour toutes les rencontres R3.
Les rencontres concernées sont :
Racing Club Bresse/Sennecey Grand du 1/03
Racing Club Bresse/Fontaine les Dijon du 29/03

Racing Club Bresse/Chalon ACF du 19/04
Racing Club Bresse/Bresse Jura Foot 2 du 10/05
Racing Club Bresse/Saint Marcel 2 du 31/05

1.3 – MATCHES REMIS

La commission étudie la programmation des matches en retard, restant à fixer.

N3

Pontarlier/Montceau	A fixer
Morteau Montlebon/Auxerre AJ 2	Fixé le Samedi 21/03.18h

R1

Baume les Dames/Belfort Sud	Fixé le Samedi 21/03.19h
Baume Les Dames/4 Rivières 70	A fixer
Champagnole/Belfort Sud	A fixer

R3

Bessoncourt Roppe Larivière/Danjoutin Andelnans Meroux	A fixer

FEMININES

1.4 – TIRAGE AU COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININES

La commission homologue les résultats des 1/16èmes de Finale, sous réserve des dossiers éventuels en cours.
16 équipes en lice – La commission a procédé au tirage au sort des 1/8èmes de Finale, les rencontres sont fixées le dimanche 22 Mars 2020

Match 01 - Passavant (R2F) / Auxerre Stade (R1F)
Match 02 - Chatenoy Le Royal (R1F) / Louhans Cuiseaux (R1F)
Match 03 - Dannemarie (R3F) / Isle sur le Doubs (R2F)
Match 04 - Jura Sud Foot (R3F) / Is Selongey (R1F)
Match 05 - Delle (R3F) / Saint Vit (R1F)
Match 06 - Les Fins (R2F) / Dijon FCO 2 (R1F)
Match 07 - Vesoul (R1F) / Belfortaine ASM (R1F)
Match 08 - Les Fonges (R3F) / Pontarlier (R2F)

<u>Tirage au sort des ¼ de Finale</u>
La commission a procédé également au tirage au sort des ¼ de Finale, les rencontres sont fixées le dimanche 12 avril 2020.

Match 01 - vainqueur rencontre n° 4 / vainqueur rencontre n° 5
Match 02 - vainqueur rencontre n° 8 / vainqueur rencontre n° 6
Match 03 - vainqueur rencontre n° 2 / vainqueur rencontre n° 7
Match 04 - vainqueur rencontre n° 1 / vainqueur rencontre n° 3

Terrains à désigner en fonction des résultats des 1/8èmes de Finale.

1.4 – MATCH EN RETARD

Match n° 21063.2 – R2 F – Pontarlier/Besançon Football du 23/02/2020
La commission prend connaissance du courriel reçu le 22 février dernier du club de Besançon Football sollicitant le report de cette rencontre suite à un drame familial, la commission reporte la rencontre à une date qui sera fixée ultérieurement.

1.5 – MATCH ARRETE

. Match n° 21065.2 – R2F – Passavant/Baume Les Dames du 23/02/2020
Match arrêté à la 40ème minute sur le score de 3 à 0 pour l'équipe de Passavant en raison d'un nombre insuffisant de joueuses pour l'équipe de Baume les Dames.
Conformément à l'article 159 des RG, l'équipe de Baume les Dames étant réduite à 7 au cours de la rencontre, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Baume les Dames (Passavant- 3 buts – 3 points – Baume Les Dames - 0 but - 0 point).

1.6 – AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Demandes de clubs validées pour leurs rencontres à domicile le dimanche

Clubs	R2F	R3F
IS Selongey	10h	
Longvic	13h	10h
Chatenoy	10h	
Les Fins	13h	
Delle		Samedi 19h *
Perrouse		Samedi 18h *
Les Sapins		10h
Les Fonges		13h
Saône Mamirolle		10h
Vallée du Breuchin/Fougerolles		10h
Lure		13h
Château Joux		10h
Sarrey Montigny		10h30
Charmoy		10h30
Morteau Montlebon		10h

* accordé pendant la période autorisée en fonction des RG.

JEUNES

MASCULINS

2.1 – TIRAGE 1/8EME FINALE COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 2ème tour de Coupe U18 Crédit Agricole sous réserve des dossiers éventuels en cours.
Pour les 1/8ème de finale :
16 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 8 matches qui auront lieu le dimanche 12/04 à 15h00.

Match 01 - USC Dijon 2 (U17R) / USC Dijon 1 (U18R)
Match 02 - Quetigny (U17R) / AJ Auxerre 2 (U18R)
Match 03 - Saint Apollinaire 2 (U17R) / Joigny (U17R)
Match 04 - Paray (U17R) / Maconnais UF (U18R)
Match 05 - Jura Dolois 2 (U17R) / Jura Dolois 1 (U18R)
Match 06 - Pontarlier 2 (U17R) / Besançon Football (U18R)
Match 07 - Champagnole (U17R) / Racing Besançon (U18R)
Match 08 - Lure JS (U17R) / Vesoul (U18R)

Pour les ¼ de finale
8 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 4 matches qui auront lieu le dimanche 26/04 à 15h00

Match 01 - vainqueur rencontre n° 7 / vainqueur rencontre n° 2
Match 02 - vainqueur rencontre n° 1 / vainqueur rencontre n° 3
Match 03 - vainqueur rencontre n° 8 / vainqueur rencontre n° 4
Match 04 - vainqueur rencontre n° 5 / vainqueur rencontre n° 6

Terrains à désigner en fonction des résultats des 1/8èmes de Finale.

2.2 – TIRAGE 1/8EME FINALE COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 2ème tour de Coupe U16 Crédit Agricole sous réserve des dossiers éventuels en cours.
Pour ces 1/8ème :
16 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 8 matches qui auront lieu le dimanche 12/04 à 13h00.

Match 01 - Saint Apollinaire (U16R2) / Chalon FC (U16R1)
Match 02 - AJ Auxerre (U16R1) / Montceau Bourgogne (U16R1)
Match 03 - Fontaine les Dijon (U16R2) / UF Maconnais (U16R2)
Match 04 - Vauzelles ASA (U16R2) / Chevigny Saint Sauveur (U16R2)
Match 05 - RC Lons Le Saunier (U16R2) / Gj Pays Rudipontain (U16R2)
Match 06 - Baume les Dames (U16R2) / Vesoul (U16R1)
Match 07 - Audincourt (U16R2) / Belfortaine ASM (U16R1)
Match 08 - Pontarlier (U16R1) / Dijon ASPTT (U16R1)

Pour les ¼ de finale
8 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 4 matches qui auront lieu le dimanche 26/04 à 13h00

Match 01 - vainqueur rencontre n° 6 / vainqueur rencontre n° 2
Match 02 - vainqueur rencontre n° 1 / vainqueur rencontre n° 5
Match 03 - vainqueur rencontre n° 7 / vainqueur rencontre n° 8
Match 04 - vainqueur rencontre n° 3 / vainqueur rencontre n° 4

Terrains à désigner en fonction des résultats des 1/8èmes de Finale.

2.3 – TIRAGE 1/8EME FINALE COUPE U15 CREDIT AGRICOLE

La commission homologue les résultats du 1er tour de Coupe U15 Crédit Agricole sous réserve des dossiers éventuels en cours.
Pour ces 1/8ème :
16 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 8 matches qui auront lieu le samedi 11/04 à 16h00.

Match 01 - FC Montceau Bourgogne 2 (U14R) / FC Montceau Bourgogne 1 (U15R)
Match 02 - AJ Auxerre 2 (U14R) / AJ Auxerre 1 (U15R)
Match 03 - GJ Montbard Venarey St Remy (U14R) / Dijon AS PTT (U15R)
Match 04 - Fontaine Les Dijon (U14R) / UF Maconnais (U14R)
Match 05 - Pontarlier 2 (U14R) / Pontarlier 1 (U15R)
Match 06 - Racing Besançon 2 (U14R) / Racing Besançon 1 (U15R)
Match 07 - Belfortaine ASM (U15R) / Dijon FCO (U15R)
Match 08 - Morteau Montlebon (U14R) ou FC Sochaux Montbéliard (U15) / FC Chalon (U15R)

Pour les ¼ de finale
8 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 4 matches qui auront lieu le samedi 25/04 à 16h00.

Match 01 – vainqueur rencontre n° 4 / vainqueur rencontre n° 7
Match 02 – vainqueur rencontre n° 2 / vainqueur rencontre n° 6
Match 03 – vainqueur rencontre n° 3 / vainqueur rencontre n° 5
Match 04 – vainqueur rencontre n° 1 / vainqueur rencontre n° 8

Terrains à désigner en fonction des résultats des 1/8èmes de Finale.

2.4 – DEMANDES

. Match n°23263.1 – U15 Intersecteurs – Champagnole FC 2 / Maconnais UF 2 du 07/03/2020
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 25/04 à 16h00.
Elle donne son accord.

. Match n° 23202.1 –U18 Inter Secteurs - Auxerre Stade/Sens FC du 7/03/2020
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'avancer la rencontre au 29 février 2020, la commission autorise ce changement et fixe la rencontre le Samedi 29/02.

. Match n° 21746.2 – GJ Montbard Venarey Saint Remy/Is Selongey 2 du 8/03/2020
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 8 mai 2020 à 15h00 stade Saint Roch 2 à Montbard, elle ne donne pas son accord. En effet, la date de report est trop éloignée par rapport à la date initiale et le 8 mai n'est pas prévu pour une journée de MR.

. Courriel de Fontaine les Dijon FC
La commission prend connaissance de l'arrêté temporaire de prolongation de l'interdiction d'utilisation du terrain honneur du stade Ratel 1 à Fontaine les Dijon jusqu'au 1er avril.
En conséquence, elle fixe les rencontres suivantes au stade Ratel 2, terrain synthétique :
- U17R : 15/03 – Fontaine les Dijon FC / Paray USC
- U17R : 22/03 – Fontaine les Dijon FC / Nevers 58 FC
- U16R2 : 08/03 – Fontaine les Dijon FC / St Apollinaire AS 2
- U16R2 : 29/03 – Fontaine les Dijon FC / Exincourt Taillecourt

. Courriel de Dijon USC
La commission prend connaissance de la demande du club de modifier le calendrier du groupe C.
S'agissant de matches simples, les calendriers ont été constitués de manière à respecter une parité au niveau des kilomètres pour chacun des groupes, ce club dispose d'un seul terrain et a 5 déplacements dont un à 6 kms.
Elle ne peut donner son accord.

2.5 – AMENAGEMENT DES HORAIRES

. Courriel de Dijon USC
La commission prend connaissance de la demande du club de disputer les rencontres à domicile de U13 Intersecteurs à 13h30.
Elle ne peut donner son accord (trop tôt).

Demandes de clubs validées pour leurs rencontres à domicile le jour de pratique

Clubs	U18R	U17R	U16R1	U15R	U14R	U18 IS	U15 IS	U13 IS
Pontarlier CA		10h00	12h30 (été)	16h00	16h30			
St Apollinaire AS	13h00							
Vesoul FC			13h00					
Dijon USC				15h30				
Beaune AS						17h00		
Bresse Jura Foot						14h30		
GJ Monts Vallées						18h00	16h00	
Mellecey Mercurey								15h30
Fontaine les Dijon FC								16h00
Maconnais UF							15h00	

FEMININES

2.6 – TIRAGE 1ER TOUR COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE U18F

La commission prend connaissance du listing des engagés avec 16 équipes et procède au tirage au sort des 8 matches qui auront lieu le samedi 21/03 à 16h00.

Match 01 - Dijon ASPTT (U18FR1) / Vesoul (U18FR1)
Match 02 - Blanzy Féminines (U18FR2) / Chatenoy le Royal (U18FR1)
Match 03 - Chevigny Saint Sauveur (U18FR2) / Dijon Université club (U18FR1)
Match 04 - Is Selongey (U18FR2) / Auxerre Stade (U18FR1)
Match 05 - Valdahon Vercel (U18FR2) /Racing Besançon (U18FR1)
Match 06 - Pays Minier (U18FR2) / Isle sur le Doubs (U18FR2)
Match 07 - Jura Sud Foot (U18FR1) / Belfortaine ASM (U18FR1)
Match 08 - Lons le Saunier (U18FR2) / Saint Vit (U18FR2)

Pour les ¼ de finale
8 équipes en lice – La commission procède au tirage au sort des 4 matches qui auront lieu le samedi 11/04 à 16h00.

Match 01 - vainqueur rencontre n° 1 / vainqueur rencontre n° 4
Match 02 - vainqueur rencontre n° 2 / vainqueur rencontre n° 6
Match 03 - vainqueur rencontre n° 3 / vainqueur rencontre n° 5
Match 04 - vainqueur rencontre n° 8 / vainqueur rencontre n° 7

Terrains à désigner en fonction des résultats des 1/8èmes de Finale

2.3 – DEMANDES

. Match n°23632.1 – U18F Régional 2 – Sens FC / Lons le Saunier RC du 29/02/2020
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 11/04 à 15h00. S'agissant d'une journée coupe et le club de Lons le Saunier RC étant engagé, la commission ne peut donner son accord.

. Match n° 23634.1 – U18F Régional 2 – IS Selongey/Pays Minier du 29/02/2020
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 11/04 à 15h00. S'agissant d'une journée coupe et les deux clubs étant engagés, la commission ne peut donner son accord.

2.4 - REPORT

Match n° 22262.2 – U18F à 11 – Auxerre Stade/Dijon Université du 21/03/2020
La commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure suite à la participation des deux clubs au 1er Tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté U18 F prévu le même jour.

3– FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs

3.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :
. Procédure d'exception
A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.
. Modalités d'application
Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.
La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

3.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s)clubs(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :
Absence de code : 46 euros
Absence de tablette : 46 euros
Absence de transmission : 46 euros
Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros
Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 22-23 février 2020

Match n° 21065.2 – R2 F – Passavant/Baume Les Dames
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par le club recevant et l'arbitre. Elle inflige une amende de 20 euros pour la transmission tardive de la feuille de match et valide le résultat.

Match n° 21108.2 – R2 F – Bresse Jura Foot/Longvic
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat.

RAPPEL NATIONAL 3
La commission rappelle que les clubs disputant la compétition de National 3 doivent impérativement transmettre la FMI dans les 2 heures qui suivent la rencontre.

AUTRES DIVISIONS
La commission précise que les transmissions FMI doivent être envoyées pour le lundi matin (8H) au plus tard.

4– HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 9 février 2020 concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football